

Reuters, 11 septembre 2018

## LEAD 3-France-Benalla cède à la menace des sénateurs qui l'entendront

\* Benalla refusait d'aller devant une commission sénatoriale

\* Selon la commission des Lois il encourrait deux ans de prison

\* Il a annoncé avoir changé d'avis mais ne répondra pas à tout

\* Les auditions de la commission reprennent mercredi (Avec volte face Benalla et précisions)

PARIS, 11 septembre (Reuters) - L'ex-chargé de mission de l'Élysée Alexandre Benalla, principal protagoniste de l'affaire qui porte son nom, a finalement fait savoir mardi soir qu'il se rendrait à la convocation d'une commission sénatoriale, après avoir été menacé de sanctions s'il n'obtempérait pas.

Accusé d'avoir molesté le 1er mai des manifestants à Paris en se mêlant à des CRS, celui qui était devenu un homme de confiance du chef de l'État a été licencié par la présidence de la République et mis en examen en juillet.

La commission des lois du Sénat, constituée en commission d'enquête, veut l'entendre comme d'autres protagonistes de cette affaire, qui a plongé l'exécutif dans une tourmente politique sans précédent depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Un de ses avocats, Me Laurent-Franck Liénard, avait déclaré mardi sur LCI que le jeune homme de 26 ans entendait réserver ses premières déclarations à la justice et refusait donc pour le moment de se rendre à toute convocation de la commission.

"La décision a été prise hier soir, dans mon cabinet", avait dit l'avocat. "Nous avons mesuré les impacts de sa comparution ou de sa non-comparution devant cette commission et nous avons décidé que le mieux à faire était de ne pas y aller."

Selon Me Liénard, l'ex-adjoint au chef de cabinet d'Emmanuel Macron souhaitait se présenter devant les sénateurs mais s'était ravisé sur ses conseils.

Mais dans la soirée, Alexandre Benalla a de nouveau changé de pied en diffusant un communiqué annonçant qu'il acceptait de se rendre à la convocation de la commission.

"Afin d'éviter les poursuites judiciaires dont on me menace, je vais être contraint de me rendre devant cette commission si une convocation officielle m'est adressée", a-t-il déclaré.

"Toutefois, je ne pourrai répondre à aucune question concernant les faits dont la justice est saisie", a-t-il averti. "Je ne pourrai pas non plus répondre aux questions dont la réponse supposerait de violer le secret de la défense nationale ou le secret professionnel."

Entretiens, le président Les Républicains de la commission, Philippe Bas, et ses deux rapporteurs, Muriel Jourda (LR) et Jean-Pierre Sucur (PS), avaient déclaré dans un communiqué qu'Alexandre Benalla n'avait en fait légalement pas le choix.